

# NOTICE D'UTILISATION

EN ISO 20345 : 2022



P702K1F - STEP'LEGEND NOIR
P70JMXC - STEP'LEGEND BLEU
P70166W - STEP'LEGEND HAUTE BLEU
P702JP1 - STEP'LEGEND VERT
P702LK1 - STEP'LEGEND BORDEAUX

Importé par sogedesa - 10 rue Général Fiesler P.8.2440 - 69219 Lyon cedex 2 - FRANCE / +33 (0)4 72 40 85 85

Les déclarations de conformité UE sont disponibles sur le site internet : The declarations EU of conformity are available on our website: www.episafetyfinder.fr

## NOTICE D'UTILISATION FR

Ces chaussures de sécurité sont conformes au Règlement 2016/425 et répondent aux exigences de la norme européenne EN ISO 20345:2022.

Les chaussures de sécurité sont fabriquées à partir de matériaux synthétiques et naturels conformes aux sections pertinentes de la norme EN ISO 20345:2022 en matière de performance et de qualité.

Les chaussures de sécurité sont conçues pour minimiser le risque de blessure que pourrait subir le porteur pendant l'utilisation. Elles sont conçues pour assurer une conjonction avec un environnement de travail sûr et empêcher tout glissement des chaussures en cas d'accident prévenant les limites d'usage de la norme EN ISO 20345:2022.

Les chaussures protègent les orteils du porteur contre les risques de blessures dues à la chute d'objets et à l'écroulement lorsqu'elles sont portées dans des environnements industriels et commerciaux constitués d'éléments, grâce aux protections suivantes et, le cas échéant, à des protections supplémentaires.

La protection contre les chocs est de 200 Joules.

La protection contre l'écrasement est de 15 000 Newtons.

Une protection supplémentaire peut être fournie et est identifiée sur le produit par le marquage suivant:

Table with 2 columns: Code de marquage and Description of safety features like slip resistance, electrical protection, etc.

Il est important que les chaussures choisies soient adaptées à la protection requise et à l'environnement dans lequel elles sont portées. Lorsque l'environnement de port n'est pas connu, il est très important de le vendre et l'acheter se consentant pour s'assurer que, dans la mesure du possible, les chaussures appropriées sont fournies.

Pour garantir un service et un confort optimaux des chaussures, il est important de les nettoyer régulièrement et de les traiter avec un bon produit de traitement. Ne pas utiliser de produit de nettoyage caustique.

Il est important que les chaussures choisies soient adaptées à la protection requise et à l'environnement dans lequel elles sont portées. Lorsque l'environnement de port n'est pas connu, il est très important de le vendre et l'acheter se consentant pour s'assurer que, dans la mesure du possible, les chaussures appropriées sont fournies.

- 10 ans après la date de fabrication pour les chaussures à dessin de cuir et semelle en caoutchouc.

- 3 ans après la date de fabrication pour les chaussures composées de polyuréthane.

- Ces chaussures ont été testées avec soin conformément à la clause 5.3.5 de la norme EN ISO 20345:2022 pour la résistance au glissement et les symboles de marquage suivants:

Table with 2 columns: Marquage du produit pour les propriétés antidérapantes and Code de marquage. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

\*Remarque: Dans certains environnements, des glissements peuvent toute fois survenir. Les chaussures à isolation électrique sont fournies avec une notice d'informations conformes à la norme EN ISO 20345:2022 décrivant leur utilisation, leur utilisation, l'exigence de tests réguliers lors de l'utilisation, pour s'assurer qu'elles restent dans les limites des niveaux de résistance spécifiques.

La résistance à la perforation de ces chaussures a été mesurée en laboratoire à l'aide de forces et de coups normalisés. Les clavos plus petit diamètre et les charges statiques ou dynamiques plus élevées augmentent le risque de perforation. Dans de telles circonstances, des mesures préventives supplémentaires doivent être envisagées.

Le métal (p. ex. : S1P5, S3) a la forme de l'objet tranchant (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie, la forme) de l'objet tranchant et est installé sur la surface de la semelle et le revêtement de sol afin de conserver un contact satisfaisant. Le revêtement de sol doit présenter un niveau de résistance électrique permettant aux chaussures de dissiper l'électricité statique vers la terre.

- Non métallique (PS ou PL, ou catégorie, p. ex. : S1P5, S3): Ce type de pointe est léger et offre une bonne résistance à la perforation pour une variété d'objets tranchants, mais la résistance à la perforation pour une variété d'objets tranchants est inférieure à celle des métaux. Les types PS ou PL ont une résistance à la perforation pour une variété d'objets tranchants et une résistance à la perforation pour une variété d'objets tranchants.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

- Ce produit a été testé avec succès conformément à la norme EN ISO 20345:2022 clause 5.3.5.5 pour répondre à la réglementation relative aux symboles de marquage suivants:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

This safety footwear complies with Regulation 2016/425 and meets the requirements of the European standard EN ISO 20345:2022.

Safety footwear is manufactured using both synthetic and natural materials which conform to the relevant sections of EN ISO 20345:2022 for performance and quality.

Safety footwear is designed to minimise the risk of injury which could be inflicted by the wearer during use. It is designed to be used in conjunction with a safe working environment and will not completely prevent injury if an accident occurs which exceeds the tested limits of EN ISO 20345:2022.

Il est important que les chaussures choisies soient adaptées à la protection requise et à l'environnement dans lequel elles sont portées. Lorsque l'environnement de port n'est pas connu, il est très important de le vendre et l'acheter se consentant pour s'assurer que, dans la mesure du possible, les chaussures appropriées sont fournies.

Pour garantir un service et un confort optimaux des chaussures, il est important de les nettoyer régulièrement et de les traiter avec un bon produit de traitement. Ne pas utiliser de produit de nettoyage caustique.

Il est important que les chaussures choisies soient adaptées à la protection requise et à l'environnement dans lequel elles sont portées. Lorsque l'environnement de port n'est pas connu, il est très important de le vendre et l'acheter se consentant pour s'assurer que, dans la mesure du possible, les chaussures appropriées sont fournies.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Exemples de marquages and Explication. Lists various safety symbols and their corresponding descriptions.

Catégories de chaussures de sécurité:

Table with 3 columns: Catégorie, Exigences de base (Tableau 2 et 3), Exigences supplémentaires. Details safety categories and their specific requirements.

NOTE 1 : Pour faciliter le repérage, ce tableau classe les chaussures de sécurité selon les combinaisons les plus répandues de base et d'exigences supplémentaires.

Les chaussures sont endommagées, elles ne fournissent plus le niveau de protection requis, pour s'assurer que le porteur continue à recevoir la protection maximale, les chaussures doivent être immédiatement remplacées.

L'emballage fourni avec les chaussures au point de vente permet de s'assurer qu'elles sont livrées au client dans le même état que celui dans lequel elles ne sont expédiées; le carton peut également être utilisé pour stocker les chaussures lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

This footwear has been successfully tested against EN ISO 20345:2022 clause 5.3.5.5 for slip resistance in accordance with the following marking symbols apply.

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Il est important que les chaussures choisies soient adaptées à la protection requise et à l'environnement dans lequel elles sont portées. Lorsque l'environnement de port n'est pas connu, il est très important de le vendre et l'acheter se consentant pour s'assurer que, dans la mesure du possible, les chaussures appropriées sont fournies.

Pour garantir un service et un confort optimaux des chaussures, il est important de les nettoyer régulièrement et de les traiter avec un bon produit de traitement. Ne pas utiliser de produit de nettoyage caustique.

Il est important que les chaussures choisies soient adaptées à la protection requise et à l'environnement dans lequel elles sont portées. Lorsque l'environnement de port n'est pas connu, il est très important de le vendre et l'acheter se consentant pour s'assurer que, dans la mesure du possible, les chaussures appropriées sont fournies.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

Table with 2 columns: Marking of product for slip resistance and Marking code. Includes symbols P, C, A, I, H, CI, E, WR, M, AN, HR, FRO.

Le marquage sur les chaussures indique qu'elles sont homologuées conformément au règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour s'appliquer au règlement 686/2010/EU, et se présente comme suit:

